

AVIS DU COLLEGE

**Séance du 6 octobre 2025
N° 2025 / 15**

Objet : création de procédures d'approches optimisées pour les descentes continues en pistes 04 et 22 à Nice – Côte d'Azur

Saisi sur le projet de création de procédures d'approches optimisées pour les descentes continues en pistes 04 et 22 à Nice – Côte d'Azur par le service de la navigation aérienne sud-est, le collège de l'Autorité de contrôle a examiné le dossier au cours de la séance du 6 octobre 2025 et a rendu l'avis suivant :

Vu le code des transports, notamment le 6° de l'article L. 6361-7 et l'article 6362-1,
Vu le guide méthodologique relatif aux études d'impact de la circulation aérienne dans sa version du 11 février 2022 validée le 4 avril 2022,
Vu l'étude d'impact de la circulation aérienne sur la création d'une procédure d'approche initiale BISBO 1M en pistes 04 sur l'aérodrome de Nice – Côte d'Azur datée du 6 juin 2025,
Vu l'étude d'impact de la circulation aérienne sur la création de procédures d'approches optimisées CDO en pistes 04 et 22 sur l'aérodrome de Nice – Côte d'Azur datée du 4 août 2025,

Après avoir entendu la présentation de l'administration et le rapport de ses services,

Considérant que :

- les procédures présentées s'intègrent dans le flux actuellement volé et que les modifications apportées sont en très grande majorité au-dessus de la mer ;
- les nouvelles procédures faciliteront l'utilisation de descentes dites continues (*CDO – continuous descent operation*) ;
- en conséquence de l'utilisation de ces descentes continues, l'impact environnemental devraient être amélioré.

Le collège de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuares émet un avis favorable au projet de créations de procédures optimisées CDO en pistes 04 et 22 sur l'aérodrome de Nice – Côte d'Azur.

Cet avis est adressé au service de la navigation aérienne Sud-Est, maître d'ouvrage du projet, au Préfet des Alpes – Maritimes et au président du directoire de l'aéroport de Nice – Côte d'Azur. Il sera ensuite publié sur le site de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuares.

Le Président,



Pierre MONZANI